

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON**

DECISION

**Conclusion d'un avenant n° 5 au marché
Réaménagement de salles associatives et de salles permettant d'accueillir les
activités liées à la réforme des rythmes scolaires
et création d'un Pôle intergénérationnel
Lot n°11 – Peinture, Nettoyage**

Le Maire de la Commune de Boujan sur Libron,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
VU la délibération du Conseil Municipal de Boujan sur Libron en date du 24 avril
2014 donnant délégation d'une partie de ses attributions pour la durée du mandat à
M. Gérard ABELLA, Maire,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28,

VU la décision n° 2015/0014 en date du 16 décembre 2015 transmise en Sous-
Préfecture le 16 décembre 2015 dans laquelle le marché Lot n° 2 – Gros œuvre est
attribué à l'entreprise **EBP – ZAE LE MONESTIE 34760 BOUJAN SUR LIBRON**
pour un montant de travaux de 9 938,43 € HT, soit 11 926,11 € TTC,

VU le Procès-Verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 juin 2016
autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant n°5,

CONSIDERANT que pour des sujétions techniques, il est apparu nécessaire de
procéder à des adaptations techniques lors de la réalisation des travaux en modifiant
la prestation prévue dans la cage d'escalier non suffisante.

DECIDE

Article 1 : De procéder à la passation d'un avenant avec la société **EBP**.

Article 2 : De signer l'avenant pour un montant total de plus **998,80 € HT**, soit
1 198,56 € TTC représentant une plus-value de 10,05 % par rapport au montant
Initial.

Ainsi, le nouveau montant du marché est de **10 937,23 € H.T**, soit **13 124,68 €
T.T.C.**

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Boujan sur Libron, le 1^{er} juillet 2016

MAIRIE DE BOUJAN SUR LIBRON
REÇU LE

17 AOUT 2016

Bureau des Politiques
Publiques

Gérard ABELLA
Maire

